

L'asbl SONEFA recherche
un.e Conseiller.ère en prévention niveau 2 (f/h/x)

L'asbl SONEFA, fondée en 1971 à l'initiative de la Ville de Namur, a pour mission de gérer les milieux d'accueil de Namur en offrant un accueil de qualité aux enfants de 0 à 3 ans.

En pleine croissance, l'asbl recherche un.e Conseiller.ère en prévention (f/h/x) à 75% sous contrat à durée indéterminée.

SAVOIR-FAIRE :

- Être responsable de toutes les tâches légales définies dans l'A.R. du 27 mars 1998 relatif aux Services Internes de Prévention et de Protection.
- Programmer et procéder aux visites de locaux en association avec le SEPPT.
- Animer les activités relatives à la prévention notamment au travers du CPPT et de groupes de travail.
- Examiner les projets d'aménagement de locaux.
- Prendre tous les contacts nécessaires avec les services externes et organisations spécialisées (sécurité, formations etc.).
- Proposer des actions de sensibilisation du personnel et de la ligne hiérarchique en matière de sécurité.
- Réaliser les analyses de risques et l'élaboration du plan global et annuel en collaboration avec la ligne hiérarchique et le CPPT.
- Assurer la gestion des programmes de contrôle d'équipements de travail et des installations par un SECT.
- Elaborer les instructions aux collaborateurs de l'Asbl concernant l'utilisation des outils de travail et des produits dangereux.
- Conseiller les collaborateurs sur leur sécurité et leur protection au travail notamment lors de leur entrée en service, de leur mutation de l'introduction de nouveaux produits en diffusant des informations.
- Participer à l'organisation et donner des formations relatives aux domaines de la sécurité et du bien-être.
- Collaborer à la mise au point, mise à jour du plan interne d'urgence et d'évacuation et, au besoin, les présenter à la direction et au CPPT.
- Etablir et tenir à jour une liste des substances dangereuses et les fiches de sécurité relatives à ces produits.
- Assurer le suivi des contrôles relatifs à la sécurité vis-à-vis des organes de contrôle et des autorités.
- Etablir, en concertation avec la ligne hiérarchique, des documents relatifs à l'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection individuelle et collective.
- Assurer une veille législative.
- Être à la disposition de l'employeur, des membres de la ligne hiérarchique et des travailleurs pour toutes questions soulevées concernant l'application de la loi et des arrêtés d'exécution et, le cas échéant, soumettre celles-ci à l'avis du service externe.
- Participer à la mise en œuvre et au développement des politiques de qualité et de sécurité (relatives aux enfants et au personnel).

SAVOIR-ÊTRE :

- Ne pas s'être rendu.e coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.
- Faire preuve de proactivité, d'initiatives et de créativité.
- Faire preuve de structure et avoir un sens aigu de l'organisation.
- Veiller au respect de la confidentialité et de l'impartialité.

- Pouvoir réagir au stress en se focalisant sur le résultat.
- Être capable de sensibiliser et de fédérer.
- Faire preuve de flexibilité face aux urgences et à la diversité des situations et aux changements en étant ouvert ou ouverte aux innovations et être capable de les initier.
- Disposer de larges aptitudes relationnelles.
- Disposer de bonnes capacités d'écoute et d'analyse.
- Disposer de bonnes capacités de dialogue, de communication, de diplomatie et d'une bonne force de conviction.
- Faire preuve de rigueur.
- Faire preuve de réalisme dans le travail : établir des priorités en fonction des réalités du terrain, de l'évaluation des risques décelés et des impératifs organisationnels, techniques et financiers.
- Travailler de manière objective et en toute indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs.
- Montrer une motivation importante dans l'exercice de la fonction.
- Disposer de bonnes capacités d'analyse des cahiers spéciaux de charges.
- Être disposé-e à suivre une formation de recyclage au moins une fois par année.
- Intégrer une nouvelle équipe et être capable de dynamiser tous les aspects relatifs à la prévention.

PROFIL

- Disposer d'un baccalauréat à orientation technique
- Posséder le diplôme de Conseiller en prévention de niveau 2
- Disposer d'une expérience d'au moins 3 ans en tant que Conseiller en prévention est un atout.
- Disposer du permis de conduire B est obligatoire.
- Connaître entre autres la nouvelle législation relative à la prévention des risques psychosociaux au travail, soit les Lois du 28 février 2014 et du 28 mars 2014 ainsi que l'A.R. du 10 avril 2014.
- Disposer de compétences techniques permettant de soutenir à la rédaction de cahiers des charges relatifs à des constructions, aménagements de bâtiments.

OFFRE :

- Un contrat à durée indéterminée à 75% avec possibilité de télétravail
- Une ancienneté barémique reconnue totalement pour l'exercice d'une fonction similaire
- Une rémunération selon les barèmes en vigueur dans la CP 332 (gradué sans responsabilité d'équipe). Selon notre politique salariale, une prime mensuelle pourrait être ajoutée.
- Des jours de congés extra-légaux,
- Un emploi stimulant dans une institution en grand changement, riche en défis au service de la petite enfance
- Un cadre de travail agréable

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURE

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à Madame Delphine DUQUENNE, Directrice des R.H. par mail à delphine.duquenne@sonefa.be

Envie de rejoindre une équipe passionnée ? N'hésitez pas à envoyer votre candidature* incluant, CV, lettre de motivation, copie des diplômes/certificats susmentionnés pour le 28 février 2025 au plus tard à l'adresse mail : recrutement@sonefa.be

* **Candidature** : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte!